

DÉLIBÉRATION n° **23-005** de la séance du **28/02/2023**

OBJET : **Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe**

L'an deux mille vingt trois, le mardi vingt-huit février à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Abbaretz, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Gaëlle ROUGERON,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND,

Mmes Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales et lab' d'expérimentation,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Jean-Pierre POSSOZ a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE

EXPOSÉ

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal, la concordance des opérations passées sur l'exercice 2022 par le comptable assignataire et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation des Centres de gestion des Pays de la Loire. Le budget annexe est le support de la mise en œuvre de ce schéma. Si ce budget régional reste encore largement dominé par l'activité concours, son périmètre s'élargit progressivement dans un esprit de proximité, de solidarité, de complémentarité et d'expérimentation, au bénéfice de l'ensemble des collectivités et établissements publics du territoire régional.

Le rapport joint en annexe s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2022 ainsi que l'équilibre des comptes de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire (pas de réalisation en investissement). La synthèse en est la suivante :

FUNCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Recettes	992 983,00 €	1 045 953,02 €
Dépenses	1 442 273,13 €	1 219 447,06 €
Résultat antérieur reporté	2 293 132,17 €	2 293 132,17 €
Résultat de clôture 2022		2 119 638,13 €

DÉLIBÉRÉ

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe élaboré par le comptable assignataire et approuvé par le conseil d'administration ;

Vu le projet de compte administratif 2022 pour le budget annexe proposé par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2022 par le comptable assignataire et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'administration ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 044-284400025-20230228-23_005_DI-DE



M. le Président ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, sur proposition de M. Pascal PRAS, 1^{er} vice-président, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD